

L'an deux mil dix-sept, le lundi six mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de **Monsieur le Maire, Jean-Claude PERRAULT**.

**Étaient présents :** Suzanne BRIOT, Yves THOREAU, Maryline LEVEQUE, Alain TRAONOUEZ, Pierre RAUT, Jean-François GRAMPEIX, Edith HENRY, Pierre HOUDEBINE, **Adjoints au Maire,** François GAUDRY, Pascale PARRINELLO, Philippe FISCHER, Jean-Claude ANGLO, Cédric CETLIN, Régis LANGLOIS, Françoise PIGAL, Stéphane DEYSINE, Cécile SABATIER, Nathalie GUESDON, Eric FERNANDEZ, Carole GUILLEMINOT, **Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.**

**Avaient donné pouvoir :** Micheline PETIT à Françoise PIGAL  
Carine PICOULY à Jean-Claude PERRAULT  
Guillaume CEINTRE à Maryline LEVEQUE  
Caroline CHAVEROU à Cédric CETLIN

**Absents :** Olivier BARNAY, Frédéric BORIES,

**Secrétaire de séance :** Edith HENRY

**1. L'APPROBATION DU COMPTE-RENDU ET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2017**

Unanimité

**2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION ACCORDÉE AU CONSEIL MUNICIPAL**

**Elles concernent les décisions :**

- N°27/11/2016 – Convention – Atelier et concert pour le week-end culturel autour du piano
- N°28/11/2016 – Convention – Concert pour le Week-end culturel autour du piano ;
- N°29/11/2016 – Acceptation du contrat d'entretien du matériel de traitement des eaux ;
- N°30/11/2016 – Marché relatif aux contrats d'assurances de la commune de Mandres-les-Roses avec la Société SMACL ;
- N°31/11/2016 – Convention de partenariat entre la commune de Mandres-les-Roses et la CFPPA.UFA « Bougainville » ;
- N°32/12/2016 – Contrat BGB Spectacle (Annulée) ;
- N°33/12/2016 – Acceptation de l'avenant numéro 0003 au contrat d'assurances conclu avec la SMCL, relatif à la régulation « V.A.M. » 2016 ;
- N°34/12/2016 – Convention de bénévolat stagiaire BAFA au sein du service Enfance Jeunesse ;
- N°35/12/2016 – Marché relatif à la gestion du parc informatique de la Commune et du Centre communal d'action sociale de Mandres-les-Roses ;
- N°36/01/2017 – Convention pour le Week-end Théâtre des 25 et 26 février 2017 ;
- N°37/01/2017 – Convention – Spectacle pour le Week-end Théâtre des 25 et 26 février 2017 ;
- N°38-02-2017 – Convention avec l'association Tonus et Gymnastique dans le cadre de séances de Sophrologie qui se dérouleront à l'accueil de loisirs élémentaire de Mandres-les-Roses ;
- N°39/02/2017 – Convention avec l'association « Les Peps 75 » dans le cadre du séjour national qui se déroulera du 10 au 14 avril 2017 dans les locaux de la Pep 75 – 2 Chemin du 8 mai 1945 à Mandres-les-Roses ;

- N°40/02/2017 – Acceptation du contrat de vérification d'un chariot élévateur pour perso à mobilité réduite ;
- N°41/02/2017 – Acceptation du contrat de vérification périodique des installations Gaz ;
- N°42/02/2017 – Acceptation du contrat de vérification périodique des installations électriques ;
- N°43/02/2017 – Convention – Atelier Slam animé par Alexandre Sepré ;
- N°44/02/2017 – Convention de Slam à l'occasion du Printemps des Poètes 2017 ;
- N°45/02/2017 – Convention – Animation musicale pour le Carnaval 2017.

## I – ADMINISTRATION GENERALE

### 3. CHARTE DE COOPERATION RELATIVE A L'EXERCICE DES COMPETENCES CULTURE ET SPORT

#### Présentation Monsieur Yves THOREAU

Dans le cadre des transferts d'équipements culturels et sportifs, le rôle de proximité joué par ces équipements dans les différentes politiques publiques communales doit se poursuivre et se renforcer. Le transfert ne signifie en aucun cas la dépossession des communes quant aux projets orientations générales des établissements. Afin de permettre une continuité dans leur fonctionnement et dans l'organisation de leurs activités, GPSEA s'engage à respecter les garanties suivantes :

- Une garantie de gouvernance partagée : elle se traduira par la mise en place l'animation par l'EPT, d'instances de concertation et d'orientations où les communes feront part de leurs priorités de travail, de projet et contribueront à fabriquer la politique publique territoriale du secteur.
- Une garantie de priorité programmatique : l'EPT attribuera prioritairement les créneaux d'utilisation des équipements culturels et sportifs sur proposition du Maire, ce qui garantit clubs et associations locales de poursuivre leur activité comme avant.
- Une garantie de maintien de la relation de proximité et de participation à la vie locale : face au développement de la politique municipale et d'animation de la vie de la commune, l'équipement qui n'est pas délocalisé, reste bien dans une relation de proximité avec la commune et demeure à l'usage prioritaire des habitants de la commune.
- Une absence de position préalable sur la politique tarifaire : Dès après le transfert, GPSEA s'engage à conduire une réflexion partagée sur les tarifications, sur les conditions d'harmonisation et sur les articulations à construire avec les politiques tarifaires municipales. La suppression des tarifs dits extérieurs pour les habitants de Grand Paris Sud Est Avenir : dans ce cadre évaluée au regard de l'indispensable garantie de maintien de la relation de proximité.

Afin de mettre en œuvre ces garanties pour la Bibliothèque de Mandres-les-Roses, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à conclure une charte de coopération. Monsieur Yves THOREAU précise que le tarif extérieur ne pourra plus s'appliquer aux habitants des communes membres de GPSEA. Monsieur le Maire ajoute que la seule compétence transférée à Mandres-les-Roses est le culturel, donc la bibliothèque.

Madame Nathalie GUESDON demande pourquoi Mandres-les-Roses n'a aucun équipement sportif transférer alors que Marolles-en-Brie a transféré son gymnase. Monsieur le Maire répond qu'aucun nos équipements sportifs n'a de rayonnement territorial. Le gymnase Marolles-en-Brie est le lieu d'accueil du SIMA (Salon intercommunal des métiers d'art) reconnu d'intérêt territorial. C'est également l'équipement sportif permettant l'entraînement d'une équipe d'Handball classée en nationale 3.

Madame Carole GUILLEMINOT souhaite discuter « *de la réflexion sur l'opportunité des transferts* » Selon elle, le Territoire transmet aux communes des projets déjà bien construits sans qu'il y ait réellement débat au sein des conseils municipaux des communes membres. Elle cite par exemple le travail sur le transfert des voiries qui a simplement fait l'objet d'une information en commission travaux. Les conseillers municipaux n'ont pas eu l'occasion de travailler sur ce projet. Il n'y a eu aucun débat, aucune réflexion. « *Quel est l'objectif de ce transfert de voiries et à quel horizon ?* » « *Allons-nous continuer comme cela ou les élus pourront travailler ?* »

Monsieur Yves THOREAU comprend l'intervention de Madame Carole GUILLEMINOT. Il rappelle que ce ne s'agit pas là d'une délibération sur les transferts, mais simplement d'une charte de coopération. Cette charte garantit les grands principes de gestion des équipements culturels et sportifs.

Monsieur Eric FERNANDEZ souhaite souligner 2 aspects de cette charte. Il dit que ce texte, présenté sans approche préalable en commission, pose des questions sur la nouvelle relation avec notre intercommunalité. Il s'agit d'une part d'une nouvelle façon d'aborder l'action municipale. Il s'agit d'autre part de la façon pour la Commune de solliciter le Territoire et inversement du Territoire solliciter la Commune. Monsieur Eric FERNANDEZ demande par exemple comment s'organiser pour l'évaluation des équipements transférés. La charte amène des garanties mais des questions se posent. Celles-ci sont de deux ordres :

- pratique : par exemple, quel sera l'impact des transferts sur notre budget ? Comment s'organiser la gestion et l'évolution des équipements ou des infrastructures ?

- stratégique : la question du "*projet commun*", de "*l'horizon plus ambitieux et plus fécond pour les habitants*" comme exprimé en page 2 du document. En d'autres termes, comment notre commune et les communes du Plateau Briard vont exprimer leur vision d'un développement en interaction avec le Territoire, ce qu'elles peuvent apporter à cette nouvelle intercommunalité et ce qu'elles peuvent attendre ?

Il souhaite donc comme Madame Carole GUILLEMINOT que l'on travaille sur le sujet de la voirie rappelle par ailleurs qu'aucun bilan de la CCPB n'a été fait.

Monsieur Yves THOREAU répond qu'aucune intercommunalité n'a fait de bilan. Il dit que le Territoire a simplement hérité d'anciennes compétences des précédents EPCI et qu'il n'y a pas eu de travail de ce type ailleurs.

Monsieur le Maire propose d'organiser une commission finances-travaux/voiries pour tenir informés les membres du conseil municipal du transfert des voiries. Monsieur le Maire ajoute que ce n'est pas simple car le Haut-Val-de-Marne et Plaine Centrale n'avaient pas les mêmes critères d'évaluation et les mêmes notions de définition de l'intérêt territorial.

Madame Nathalie GUESDON dit que tout le monde a bien compris que la délibération ne portait pas sur la politique de transfert. Toutefois, il s'agit d'un travail préparatoire qui a déjà un impact sur la politique municipale. Pour en revenir aux voiries, celles qui sont susceptibles d'être transférées ont été écartées du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de la commune. Elle demande par ailleurs si notre bibliothèque sera réellement une priorité pour GPSEA.

Monsieur le Maire rassure les membres du conseil municipal sur le fait que la bibliothèque sera réellement une priorité de GPSEA. Il y a un engagement de la part de Monsieur le Président de GPSEA.

et c'est un projet d'actualité. Le lancement des travaux est prévu pour 2018. Il y aura réunion plén du conseil dès lors que certaines dispositions seront éclaircies.

Unanimité

**4. CONVENTION DE GESTION TRANSITOIRE DES SERVICES NECESSAIRES A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE RELAT CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D TERRITORIAL**

**Présentation Monsieur Yves THOREAU**

Le Conseil municipal adopte la convention, portant gestion transitoire de services nécessaire l'exercice de la compétence relative à la construction, aménagement entretien et fonctionn d'équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les a afférents.

Unanimité

**II – URBANISME**

**5. ACQUISITION A TITRE GRACIEUX DES PARCELLES CADASTREES AK 621 ET AK 622 SIS 21 RUE PASTEUR**

**Présentation Monsieur Alain TRAONOUEZ**

Monsieur et Madame TAPIN Pascal ont procédé à une division de leur propriété sise 21 rue Paste Cette division avait pour but de réaliser un lot à bâtir, et de céder également les voiries et trottoi la commune.

Les parcelles cédées sont les suivantes :

Numéro de parcelle	Adresse	Superficie	Zone du PLU
AK 621	21 rue Pasteur	102 m <sup>2</sup>	UE
AK 622	21 rue Pasteur	176 m <sup>2</sup>	UE

Dans un courrier daté du 23/06/2014, Monsieur et Madame TAPIN ont déclaré donner leur accor pour céder lesdites parcelles à la commune.

La commission urbanisme-travaux réunie le 11/02/2017 a émis un avis favorable à l'acquisition d ces parcelles à titre gracieux.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'acquisition à gracieux des parcelles cadastrées AK 621 et AK 622 pour une contenance de 278 m<sup>2</sup>, et à signe actes notariés correspondants ainsi que tout document s'y rapportant.

Unanimité

**III – ENFANCE**

**6. MODALITE DE RESERVATION ET ANNULATION – PRESTATIONS PERI ET EXTRASCOLAIRES**

**Présentation Madame Maryline LEVEQUE**

Le Conseil municipal approuve les conditions de réservation et d'annulation des prestations périscolaires comme suit :

Prestations	Réservation	Annulation
Accueil matin et soir	Réservation possible sur le portail famille ou en mairie à tout moment et <b>au plus tard avant 10h la veille de la date souhaitée</b>	Annulation possible sur le portail famille en mairie à tout moment et <b>au plus avant 10h la veille de la date réservée</b>
Restauration scolaire		
Mercredis après-midi	Réservation possible sur le portail famille à tout moment et <b>au plus tard 8 jours</b> avant la date souhaitée	Annulation possible sur le portail famille en mairie à tout moment et <b>au plus 1 jours avant la date réservée</b>
Vacances scolaires	Réservation au plus tard <b>20 jours</b> avant le début des vacances scolaires	Annulation possible sur le portail famille en mairie à tout moment et <b>au plus 20 jours avant la date réservée</b>

Les prestations réservées et non annulées dans les délais seront facturées aux familles exception faite par la remise d'un certificat médical à l'accueil de la mairie au plus tard dans les 48 heures suivant la reprise de l'enfant.

Les réservations "hors délai" sont toutefois possibles jusqu'au jour de l'inscription en s'adressant directement au service Enfance Jeunesse Population. Cette inscription "hors délai" sera prise en compte **sous réserve du nombre de places disponibles.**

Les familles qui n'effectueront pas de réservation, la prestation sera facturée au tarif majoré (+10%)

Madame Maryline LEVEQUE dit que ce qui change réellement c'est l'inscription pour le matin et le soir :

Unanimité
-----------

## 7. TARIFICATION ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDIS

### Présentation Madame Maryline LEVEQUE

Le Conseil municipal décide de dissocier les prix comme suit :

	Tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> mars 2017		
	Tarifs accueil de loisirs demi-journée avec repas	Tarifs repas sans accueil de loisirs	Tarifs accueil de loisirs demi-journée sans repas
De 0€ à 363,15€	3,81€	1,92€	1,89€
De 363,16€ à 556,84€	4,43€	2,41€	2,02€
De 556,85€ à 740€	5,97€	2,99€	2,98€
De 740,01€ à 929,48€	7,40€	3,54€	3,86€
De 929,49€ à 1 121,05€	8,53€	3,87€	4,66€
De 1121,06€ à 1 294,74€	9,64€	4,10€	5,54€
Au-delà 1 294,75€	10,25€	4,35€	5,90€
Hors commune	15,08€	4,86€	10,22€

			Tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> mars 2017
	Tarifs accueil de loisirs demi-journée avec PAI	Tarifs repas PAI	Tarifs accueil de loisirs demi-journée sans repas PAI
De 0€ à 363,15€	2,39€	1,21€	1,18€
De 363,16€ à 556,84€	2,81€	1,52€	1,29€
De 556,85€ à 740€	3,75€	1,90€	1,85€
De 740,01€ à 929,48€	4,66€	2,21€	2,45€
De 929,49€ à 1 121,05€	5,35€	2,42€	2,93€
De 1121,06€ à 1 294,74€	6,06€	2,58€	3,48€
Au-delà 1 294,75€	6,43€	2,75€	3,68€
Hors commune	10,23€	3,05€	7,18€

Pour les enfants du personnel communal, le tarif de la tranche B est appliqué.  
Le tarif maximum est appliqué aux enfants domiciliés hors commune.

Madame Maryline LEVEQUE signale que le mercredi à partir 11h30, il y a un passage en périscola.  
Par ailleurs le pointage sera plus simple avec une possibilité d'inscription seulement à la cantine  
seulement l'après-midi.

Unanimité

#### 8. ADHESION ANNUELLE CLUB JEUNES – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°29/2016

##### Présentation Madame Maryline LEVEQUE

Le Conseil municipal fixe la durée de validité de l'adhésion au club jeunes en année scolaire.  
Aussi, l'adhésion jusqu'à présent valable du 1er juillet de l'année en cours au 30 juin de l'an  
suivante sera désormais valable pour une année scolaire (1er jour de rentrée scolaire jusqu'au der  
jour d'école).

Cette modification est nécessaire pour des raisons techniques. En effet, le nouveau logiciel Enfa  
opérationnel dès février prochain, ne permet pas de programmer des validités hors année civile  
scolaire.

Le montant de l'adhésion et les tarifs restent inchangés.

Unanimité

#### IV – FINANCES

#### 9. REVISION DU FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TERRITORIALES (FCCT) RELATIVE A LA COMPETEN PLUVIALES

##### Présentation Monsieur le Maire

Le 25 novembre 2016, la CLECT a fixé les critères d'évaluation des charges et les modalités de révi  
du FCCT pour la compétence « eaux pluviales ».

Il convient maintenant d'acter la révision du montant de la dotation individuelle provisoire 2016 c  
Commune de Mandres-les-roses à la suite de l'évaluation de la compétence « eaux pluviales »,  
délibérations concordantes du conseil de territoire et du conseil municipal de Mandres-les-Roses.

CONSIDERANT que les communes du Plateau Briard avaient transféré cette compétence au SyA qu'au 1er janvier 2016 l'établissement public territorial s'est substitué aux 5 communes concernées : sein du SyAGE au titre de la compétence « assainissement et eau » ; que l'établissement public territorial doit verser une contribution au SyAGE au titre de la gestion des eaux pluviales ;

CONSIDERANT que dans ces conditions, le montant des ressources nécessaires au financement de la compétence « eaux pluviales » correspond au montant de cette contribution ; qu'il convient dès lors d'augmenter à due concurrence la dotation individuelle des communes concernées au FCCT ;

CONSIDERANT que les communes concernées n'ont pas pu prévoir dans leur budget 2016 cette contribution au FCCT, et qu'elles n'ont pas pu relever en 2016 les taux « ménages » à hauteur des taxes additionnelles anciennement appliqués au bénéfice du SyAGE ; qu'il est donc proposé aux communes concernées de différer l'appel de fonds par l'EPT sur le FCCT pour la partie « Eaux pluviales » due au titre de 2016, avec l'application d'un dispositif de lissage sur 7 ans de cet appel de fonds (entre 2017 et 2023) ;

Le Conseil municipal approuve la révision d'un montant de 170 453,55€, du fonds de compensation des charges territoriales à la suite de l'évaluation de la compétence « Eaux pluviales » soit un montant du FCCT total après révision de 498 884,55€ auquel s'ajoutera chaque année entre 2017 et 2023 le rattrapage de la dotation 2016.

Le montant de révision Eaux pluviales au titre de 2016 de la commune à l'établissement public territorial sera réglé en plusieurs fois selon l'échéancier suivant :

Année	Dotations « Eaux Pluviales » à verser au FCCT	Rattrapage de la Révision Eaux pluviales 2016	Montant appelé par l'EPT auprès de la commune
2016	170 453,55		
2017	170 453,55	24 350,51	194 804,06
2018	170 453,55	24 350,51	194 804,06
2019	170 453,55	24 350,51	194 804,06
2020	170 453,55	24 350,51	194 804,06
2021	170 453,55	24 350,51	194 804,06
2022	170 453,55	24 350,51	194 804,06
2023	170 453,55	24 350,51	194 804,06
2024	170 453,55		170 453,55

Monsieur le Maire dit que pour expliquer aux Mandrions que la commune va augmenter son taux de fiscalité pour le SYAGE, il va falloir être très clair. Cela ne sera pas chose aisée.

Unanimité

## 10. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – ANNEE 2017

### Présentation Madame Suzanne BRIOT

Un débat a eu lieu au sein de l'organe délibérant concernant les orientations budgétaires de la commune pour l'année 2017.

Madame Cécile SABATIER demande pourquoi il n'y a pas de dépenses relatives à Beauséjour et Centre-Ville dans le PPI. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de visibilité, donc il préfère ne l'inscrire. Par exemple, concernant le projet Centre-Ville de Monsieur Pierre CONROUX, une rencor a été organisée avec le Département (Monsieur le Maire, Monsieur Pierre HOUDEBINE et Monsieur LEDEY) mais celle-ci n'a pas réellement abouti. Le Département ne considère pas la rue Cazeau comme une priorité.

Madame Cécile SABATIER fait remarquer que si l'on peut saluer la maîtrise des dépenses de personnel, toutefois, selon elle certains services sont débordés. Elle cite le service communication et l'absence de la police municipale.

Monsieur le Maire lui répond d'une part que le service communication n'est pas débordé. Il lui rappelle d'autre part, que la police municipale n'a jamais fait partie du personnel, puisque ce service n'a jamais existé à Mandres-les-Roses. Les restructurations opérées en matière de gestion du personnel n'ont donc pas été faites au détriment de la police municipale. Monsieur le Maire évoque le sujet de la police municipale en intercommunalité de secteur par exemple. Madame le Maire de Marolles s'est proposée de faire une étude sur le sujet.

Monsieur le Maire salue le travail de l'équipe encadrante qui anime les équipes. Il remercie la directrice générale des services, Madame Claudia HANS. Il dit que la Mairie est bien gérée.

Madame Nathalie GUESDON demande que l'on lui explique les 200 000 euros de différence entre les opérations affichées sur le PPI et la prospective financière.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de dépenses ponctuelles telles que le tennis, le football, la sécurisation de centre technique, la vidéo-protection, informatisation, le vidéoprojecteur...

Les explications concernant le détail de ces dépenses feront l'objet d'une commission des finances dans le cadre du BP.

Monsieur Eric FERNANDEZ fait un rapide retour sur 2016.

Il cite :

- La prise en compte en année pleine du PPP
- La mise en œuvre du GPSEA
- La rigueur dans la gestion du personnel avec un maintien de la qualité de service

Il dit que le bilan est relativement positif, toutefois il fait le constat d'une baisse de l'investissement par rapport à 2014 et 2015 en raison d'un montant élevé de RAR. En 2017, les finances semblent suivre la même trajectoire que 2016, avec une baisse des subventions d'investissement qui touche le fonctionnement. Il y a une ligne directrice pour les travaux d'enfouissement et l'accessibilité mais il n'y a pas d'indication pour le reste. Il cite comme exemples la pose d'un panneau lumineux et la vidéo-protection. Par ailleurs le marché d'éclairage public n'a pas été anticipé et on ne sait pas dans quelle mesure il est renouvelé.

Monsieur le Maire indique que la commune a obtenu l'accord de la Préfecture pour faire un avenant au marché d'éclairage public de 6 mois, le temps d'établir un inventaire et un bilan.

Le groupe Mandres Ensemble demande que les élus participent au travail de décision, lors du débat démocratique, de manière à élaborer des analyses, objectifs ou scénarios sinon consensuels, du moins collectivement proposés.

Monsieur Eric FERNANDEZ revient sur la vidéo-protection et dit que la question de la sécurité n'a pas été abordée dans son ensemble.

Monsieur le Maire répond que l'organisation de la Mairie est aujourd'hui en place, ce qui permet aux élus de mieux faire leur travail démocratique. De ce fait, on fait plus de commissions.

Monsieur Eric FERNANDEZ souhaite que les élus aient les pistes budgétaires d'une année dès la fin de l'année précédente (et non en mars).

Madame Nathalie GUESDON partage l'analyse de Monsieur Eric FERNANDEZ. Elle ne conteste pas la qualité du travail administratif et confirme qu'il s'est amélioré. Madame Nathalie GUESDON regrette cependant qu'il ne s'agisse que de travail administratif et informatique. Pour elle, il n'y a pas de politique communale clairement affichée et les élus ne débattent pas. Le ROB de la Commune se résume à un exercice purement administratif et informatique. Cela est bien regrettable.

Monsieur le Maire rappelle que les commissions n'ont pas pu avoir lieu durant les vacances scolaires. Il fait remarquer qu'il trouve cela inadmissible.

Prend acte

## QUESTIONS ORALES / INFORMATIONS DIVERSES

### - Elections

Monsieur le Maire annonce que Madame Régine LANGLOIS a été désignée pour organiser les élections au niveau des élus. Elle prendra donc contact avec chacun pour connaître les disponibilités des élus. Madame Régine LANGLOIS annonce que les bureaux de vote fermeront à 19h00 pour les élections présidentielles et à 18h00 pour les législatives. Elle dit également qu'un mail d'information a été adressé aux élus au lendemain du conseil.

### - Agriculture péri-urbaine

Le groupe Mandres Ensemble demande si la commune dispose d'informations concernant la concertation sur l'agriculture péri-urbaine organisée par le département depuis juin 2016. Monsieur Alain TRAONOUEZ répond qu'il a assisté à un séminaire sur ce sujet et qu'un compte rendu sera diffusé d'ici la fin du mois.

### - Les CNI

Monsieur le Maire annonce aux membres du conseil que la commune n'est plus habilitée à délivrer des cartes nationales d'identité (CNI). Seules les communes qui s'étaient portées volontaires pour délivrer les passeports peuvent désormais délivrer des CNI. Pour Monsieur le Maire, il s'agit d'un service de proximité qui disparaît. Les Mandrions vont devoir aller à Marolles ou Villecresnes, rendez-vous, et ils ne seront pas prioritaires. Monsieur le Maire ajoute qu'il va formuler une demande à la Préfecture pour que la commune de Mandres-les-Roses puisse délivrer des passeports et des CNI.

### - Rapport d'activité du CCAS

Monsieur Eric FERNANDEZ demande si le CCAS produit un rapport de son activité. Madame Pierre RAUT lui répond que oui.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 6 mars 2017 à 22h30.

La Secrétaire de séance,

Edith HENRY



Mandres-les-Roses, le 7 mars 2017

Le Maire

Jean-Claude FERRAL

